

Etudier dans la Grande Région et ...



... en Europe



Etudier dans la Grande Région

La Grande Région n'est qu'une partie de l'Europe.

Les programmes d'échanges européens vous permettent de voyager et d'étudier partout dans les Etats de l'Union européenne et dans certains pays tiers. Des programmes d'échanges, des bourses d'études sont à votre disposition. Des expériences à tenter...

*La Grande Région
se compose
de la Région wallonne
(Belgique),
du Grand-Duché
de Luxembourg
(Luxembourg),
de la Région Lorraine
(France) et
des Etats de Sarre et de
Rhénanie-Palatinat
(Allemagne).*

*Savez vous
qu'une coopération
entre établissements
d'études supérieures
de ces entités existe ?*

*Etudier
dans la Grande Région,
se familiariser au français,
à l'allemand, à l'anglais,
c'est possible...*

Au sein de la Grande Région, certains établissements de l'enseignement supérieur sont liés par une charte de coopération universitaire dans le domaine de la recherche et du développement, signée le 25 octobre 1984.

Elle engage les établissements signataires à :

- ☞ intensifier et développer leur coopération ;
- ☞ mettre en œuvre des programmes communs d'enseignement, d'études et de recherches ;
- ☞ promouvoir des échanges d'étudiants ;
- ☞ favoriser des échanges d'enseignants et de chercheurs.

Selon les domaines d'études, les différentes coopérations entre les établissements de la charte sont les suivantes :

☞ Sarrebruck-Metz

Droit - Histoire - Géographie - Sciences de l'environnement - Lettres allemandes - Lettres françaises et allemandes - Linguistiques française et allemande - Physique.

☞ Sarrebruck-Nancy

Droit - Lettres françaises et allemandes - Informatique - Physique des matériaux - Minéralogie.

☞ Sarrebruck-Luxembourg

Langues romanes - Lettres françaises et allemandes - Sciences de l'environnement.

☞ Metz-Luxembourg

Sciences de l'environnement - Littérature française - Lettres et linguistiques française et allemande - Chimie.

☞ Nancy-Luxembourg

Admission d'étudiants luxembourgeois à Nancy - Enseignement à Luxembourg assuré par des professeurs des Universités de Nancy I (Médecine et Pharmacie) et de Nancy II (Droit et Lettres) - Participation des professeurs d'allemand de Luxembourg aux travaux du Centre de Recherches germaniques de Nancy II.

☞ Arlon-Nancy

Sciences de l'environnement - Energie.

☞ Arlon-Trèves

Sciences de l'environnement.

☞ Trèves-Luxembourg

Accueil d'étudiants luxembourgeois à Trèves. Activités d'enseignement et charges d'examen des professeurs de l'Université de Trèves à Luxembourg

☞ Arlon-Metz-Luxembourg-Kaiserslautern-Sarrebruck-Trèves

Sciences de l'environnement.

Points contacts des universités

☞ Trèves

Fachhochschule Trier
Postfach 1826
D-54208 Trier
Tel : ++49 (0)651 8103-0
Fax : ++49 (0)651 8103-333
studien-service@fh-trier.de
<http://www.fh-trier.de>

Universität Trier
Universitätsring, 15
D-54296 Trier
Tel : ++49 (0)651 201-0
Fax : ++49 (0)651 201-4299
aaa@uni-trier.de
<http://www.uni-trier.de>

☞ Sarrebruck

Universität des Saarlandes
Im Stadtwald, Postfach 151150
D-66041 Saarbrücken
Tel : ++49 (0)681 302-0
Fax : ++49 (0)681 302-2609
anmeldung@
univw.uni-saarland.de
<http://www.uni-saarland.de>

**Hochschule für Technik und
Wirtschaft des Saarlandes**
Goebenstraße, 40
D-66117 Saarbrücken
Tel : ++49 (0)681 58 67-104
++49 (0)681 55 647
Fax : ++49 (0)681 58 98-080
asta@htw-saarland.de
<http://www.htw-saarland.de/asta>

☞ Kaiserslautern

Universität Kaiserslautern
Gottlieb-Daimler-Straße
Postfach 3049
D-67653 Kaiserslautern
Tel : ++49 (0)631 205-0
Fax : ++49 (0)631 205-3200
<http://www.uni-kl.de>

**Fachhochschule
Kaiserslautern**
Morlauererstraße, 31
D-67657 Kaiserslautern
Tel : ++49 (0)631 3724-0
webmaster@fh-kl.de
<http://www.fh-kl.de>

☞ Arlon

**Fondation Universitaire
Luxembourgeoise (FUL)**
Avenue de Longwy, 185
B-6700 Arlon
Tel : ++32 (0)63 23 08 11
Fax : ++32 (0)63 23 08 97
accueil@ful.ac.be
<http://www.ful.ac.be>

☞ Nancy

Université Nancy II
25, rue Baron Louis - B.P. 454
F-54001 Nancy Cedex
Tel : ++33 (0)3 83 34 46 00
w3admin@univ-nancy2.fr
<http://www.univ-nancy2.fr>

**Université Henri Poincaré /
Nancy I**
24-30, rue Lionnois - B.P. 60120
F-54003 Nancy Cedex
Tel : ++33 (0)3 83 68 20 00
Fax : ++33 (0)3 83 68 21 00
agnes.bronner@uhp-nancy.fr
<http://www.uhp-nancy.fr>

**Institut National
Polytechnique de Lorraine
(INPL)**
2, avenue de la Forêt de Haye -
B.P. 3
F-54501 Vandoeuvre
Tel : ++33 (0)3 83 59 59 59
Fax : ++33 (0)3 83 59 59 55
inpl@inpl-nancy.fr
<http://www.inpl-nancy.fr>

☞ Metz

Université de Metz
Ile du Saulcy - B.P. 80794
F-57012 Metz Cedex 1
Tel : ++33 (0)3 87 31 50 50
Fax : ++33 (0)3 87 31 50 55
<http://www.univ-metz.fr>

**Ecole Nationale d'Ingénieurs
de Metz (ENIM)**
Ile du Saulcy
F-57045 Metz Cedex 1
Tel : ++33 (0)3 87 34 69 00
Fax : ++33 (0)3 87 34 69 35
enim@enim.fr
<http://www.enim.fr>

**Centre d'Etudes des Systèmes
de Communication
(CESCOM)**
4, rue Marconi
F-57075 Metz
Tel : ++33 (0)3 87 20 41 42
Fax : ++33 (0)3 87 20 41 65
info@cescom.fr
<http://www.cescom.georgia-tech-metz.fr>

☞ Luxembourg

Université du Luxembourg
162 a, avenue de la Faïencerie
L-1511 Luxembourg
Tel : ++352 46 66 44-1
Fax : ++352 46 66 44-508
<http://www.cu.lu>



Etudier en Europe

Etudier dans un pays est une chose, exercer chez soi une profession en relation avec le diplôme obtenu à l'étranger en est une autre. Et pourtant l'Europe se mobilise pour harmoniser les formations et les études, pour s'y retrouver dans les dédales administratifs...

SOCRATES est le programme d'action de l'Union européenne adopté le 14 mars 1995 pour la coopération transnationale dans le domaine de l'éducation. L'**objectif global** du programme est d'aider à améliorer la qualité de l'éducation des enfants, des jeunes et des adultes, en renforçant la coopération européenne et en facilitant l'accès à l'apprentissage dans l'ensemble de l'Union.

SOCRATES comprend **8 actions**. Les trois premières correspondent aux trois étapes qui jalonnent le parcours éducatif tout au long de la vie : école, université, éducation à l'âge adulte. Les cinq suivantes sont transversales. L'ensemble de ces actions met en œuvre des priorités communes.

L'accent est mis sur la lutte contre l'exclusion sociale et l'échec scolaire, moyennant un soutien particulier aux publics défavorisés, ainsi que sur la promotion de l'égalité des chances entre femmes et hommes.

Une attention spéciale est donnée à l'apprentissage des langues, notamment à celles qui sont les moins utilisées et enseignées.

Il y est souligné aussi l'importance d'étudier dans un milieu multiculturel, comme véritable fondement de la citoyenneté européenne. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont partout présentes, dans la mesure où elles servent une pédagogie active et concourent à l'innovation.

SOCRATES encourage, enfin, une large diffusion de l'information, des idées et des bonnes pratiques, à travers, par exemple, la constitution de réseaux.

Les **objectifs de SOCRATES** sont :

- ☞ renforcer la dimension européenne de l'éducation à tous les niveaux ;
- ☞ améliorer la connaissance des langues européennes ;
- ☞ promouvoir la coopération et la mobilité dans tous les domaines de l'éducation ;
- ☞ encourager l'innovation dans l'éducation ;
- ☞ promouvoir l'égalité des chances dans tous les secteurs de l'éducation.

Les **8 actions de SOCRATES** sont :

- ☞ **COMENIUS**
l'enseignement scolaire ;
- ☞ **ERASMUS**
l'enseignement supérieur ;
- ☞ **GRUNDTVIG**
l'éducation des adultes et les autres parcours éducatifs ;
- ☞ **LINGUA**
apprendre les langues européennes ;
- ☞ **MINERVA**
les technologies de l'information et de la communication dans l'éducation ;
- ☞ **Observation et innovation** des systèmes et politiques éducatifs ;
- ☞ **Les actions conjointes** avec d'autres programmes européens ;
- ☞ **Les mesures d'accompagnement.**

Les **pays participants** sont :

- ☞ les 15 Etats de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande,

SOCRATES
est le programme d'action de l'Union européenne adopté le 14 mars 1995 pour la coopération transnationale dans le domaine de l'éducation.

L'objectif global du programme est d'aider à améliorer la qualité de l'éducation des enfants, des jeunes et des adultes, en renforçant la coopération européenne et en facilitant l'accès à l'apprentissage dans l'ensemble de l'Union.

Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède ;

- ☞ les 3 pays de l'AELE : Islande, Liechtenstein, Norvège ;
- ☞ les 10 pays associés : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie ;
- ☞ Chypre, Malte et à terme la Turquie.

ERASMUS encourage la mobilité des étudiants en leur permettant d'effectuer une partie de leurs études dans un autre Etat membre.

Avec ERASMUS, les étudiants peuvent apprendre, pendant une période de 3 à 12 mois, dans une université ou un établissement supérieur d'un autre pays participant. Le principe veut que le temps passé à l'étranger soit pleinement reconnu dans l'établissement d'origine, grâce à un système qui facilite la reconnaissance académique des périodes d'études entre les établissements partenaires.

Pour partir dans le cadre d'ERASMUS, il faut donc un accord préalable entre universités concernées.

En soutien à cette activité de mobilité, les étudiants peuvent recevoir une bourse, qui s'intègre aux bourses accordées par les universités, par les régions ou les Etats compétents. Cette bourse européenne est une contribution aux coûts du voyage et à la différence du niveau de vie.

A noter aussi que la Commission européenne peut financer en partie la préparation linguistique des étudiants, avant leur départ dans un établissement étranger.

Pour tout renseignement à propos des bourses ERASMUS, il est conseillé de s'adresser au bureau des relations internationales de son université ou auprès des agences nationales indiquées ci-après.

Agences nationales ERASMUS

☞ Allemagne

Deutscher Akademischer Austauschdienst (DAAD)
Kennedyallee, 50
D-53175 Bonn
Tel : ++49 (0)228 88 22 77
Fax : ++49 (0)228 88 25 51
erasmus@daad.de
<http://www.daad.de>

☞ Belgique

L'Agence Nationale Francophone ERASMUS
Place du Parc, 20
B-7000 Mons
Tel : ++32 (0)65 37 36 60
Fax : ++32 (0)65 37 36 62
agence.erasmus@umh.ac.be

☞ France

Agence SOCRATES LEONARDO da VINCI
25, Quai des Chartons
F-33080 Bordeaux Cedex
Tel : ++33 (0)5 56 00 94 00
Fax : ++33 (0)5 56 00 94 80
contact@socrates-leonardo.fr
<http://www.socrates-leonardo.fr>

☞ Luxembourg

Centre de Documentation et d'Information pour les Etudes Supérieures (CEDIES)
280, route de Longwy
L-1940 Luxembourg
Tel : ++352 456 464/605
Fax : ++352 454 544
nathalie.dock@mcesr.lu



La reconnaissance des diplômes

L'Europe est une formidable aventure culturelle, une magnifique coopération entre les peuples. Des barrières administratives peuvent toutefois encore subsister.

On ne peut pas résider n'importe où, n'importe comment, mais l'Europe peut y aider...

La reconnaissance académique permet à un jeune ou à un étudiant d'entreprendre ou de poursuivre des études dans un autre Etat membre dans le cadre d'une mobilité individuelle ou d'une mobilité organisée.

La reconnaissance des diplômes est généralement prévue dans les accords d'échange ou par l'application du « système européen d'unités capitalisables » (ECTS).

Dans la plupart des pays européens, les établissements d'ensei-

gnement supérieur sont autonomes en matière de décision d'admission. Quelques pays ont néanmoins conservé un système centralisé qui donne pouvoir de décision au ministère compétent pour l'enseignement supérieur.

Centres NARIC

Les Etats membres de l'Union européenne et les Etats parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen ont adhéré aux conventions multilatérales du Conseil de l'Europe concernant :

- ☞ l'accès aux établissements universitaires (11 décembre 1953) ;
- ☞ l'équivalence des périodes d'études (15 décembre 1956) ;
- ☞ la reconnaissance académique des qualifications universitaires ;

et à la convention de la Région Europe UNESCO sur la reconnaissance des études et des diplômes relatifs à l'enseignement supérieur dans les Etats de la Région Europe (21 décembre 1979).

Une convention unique Conseil de l'Europe / UNESCO sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la Région Europe se substituant aux conventions existantes a été adoptée par la conférence diplomatique de Lisbonne le 11 avril 1997.

La situation à l'égard de la reconnaissance est différente, selon que la profession dont l'exercice est envisagé, est réglementée dans l'Etat d'accueil, c'est-à-dire subordonnée à la possession d'un ou de plusieurs titres de formation délivrés dans cet Etat, ou non soumise à une réglementation nationale.

La législation communautaire a prévu une reconnaissance automatique des diplômes par l'application de directives sectorielles pour quelques professions relevant essentiellement du domaine médical ou paramédical. Pour les autres professions réglementées, la Commission des Communautés européennes a adopté deux directives instituant un système général de reconnaissance des diplômes. Celles-ci permettent à toute personne pleinement qualifiée d'obtenir la reconnaissance de ses qualifications professionnelles acquises

dans son pays d'origine, aux fins d'exercer la profession réglementée dans un autre Etat membre. Ces deux directives n'établissent pas un régime de reconnaissance automatique des diplômes, le migrant pouvant être soumis à des «mesures compensatoires» en cas de différences substantielles constatées entre la formation qu'il a reçue et celle requise afin de pouvoir exercer dans le pays d'accueil. Il existe dans chaque Etat membre un nombre restreint de professions réglementées.

Lorsque la profession **n'est pas soumise à une réglementation dans l'Etat d'accueil**, l'appréciation du diplôme et du niveau professionnel appartient à l'employeur.

Le travailleur peut cependant avoir des difficultés à faire reconnaître à sa juste valeur sa qualification professionnelle et à obtenir un emploi de niveau correspondant. Dans ce cas, il peut faire appel aux centres d'information du pays d'accueil. En effet, dans chacun des pays européens, des centres nationaux d'information associés dans le cadre du réseau NARIC (National Academic Recognition information Centres) ou dans quelques pays des centres désignés pour donner exclusivement une information sur la reconnaissance professionnelle des diplômes sont habilités pour répondre aux questions et délivrer des attestations de niveau.

☞ Allemagne

Zentralstelle für ausländisches Bildungswesen im Sekretariat der Kultusministerkonferenz

Lennestraße, 6

D-53113 Bonn

Tel : ++49 (0)228 501-0

Fax : ++49 (0)228 501-777

<http://www.kmk.org>

☞ Belgique

Ministère de l'Education de la Communauté française de Belgique

Direction générale de l'enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique

<http://www.cfwb.be>

☞ France

Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie

Rue de Grenelle, 110

F-75357 Paris Cedex 07

Tel : ++33 (0)1 55 55 10 10

<http://www.education.gouv.fr>

☞ Luxembourg

Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

29, rue Aldringen

L-2926 Luxembourg

<http://www.men.lu>

4

La libre circulation des étudiants en Europe

On peut parfois trouver près de chez soi des renseignements précieux.
Autant le savoir...

La libre circulation des personnes comporte le droit d'entrer, de circuler et de séjourner dans un autre Etat membre. En tant que citoyen de l'Union, vous avez le droit de vous rendre dans n'importe quel autre Etat membre et d'y pénétrer sur simple présentation de la carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

Vous bénéficiez également d'un droit de séjour pour vous-même et votre famille. Deux cas de figures peuvent se présenter selon que la durée du séjour est de trois mois ou de plus de trois mois.

Dans les deux cas, vous aurez des démarches administratives à faire auprès des autorités compétentes.

🇱🇺 Luxembourg

**Ministère de la Justice -
Service des Etrangers**
16, boulevard Royal
L-2934 Luxembourg
Tel : ++352 478 40 40
Fax : ++352 22 76 61
<http://www.etat.lu/MJ/>

*La libre circulation
des personnes comporte
le droit d'entrer,
de circuler et de séjourner
dans un autre Etat membre.*

*En tant que
citoyen de l'Union,
vous avez le droit de vous
rendre dans n'importe
quel autre Etat membre et
d'y pénétrer sur simple
présentation de la carte
d'identité ou d'un passeport
en cours de validité.*

🇩🇪 Allemagne

Bundesanstalt für Arbeit
<http://www.arbeitsamt.de>

🇧🇪 Belgique

**Ministère de l'Intérieur -
Direction Générale de l'Office
des Etrangers**
Chaussée d'Anvers, 59 B
WTC Tour II
B-1000 Bruxelles
Tel : ++32 (0)2 206 13 00
<http://www.dofi.fgov.be>

🇫🇷 France

**La préfecture de votre lieu de
résidence ou
le Ministère de l'Intérieur**
Place Beauvau
F-75008 Paris
<http://www.interieur.gouv.fr>

5 Quelques adresses utiles

EURES est un réseau transnational qui assure et permet la mobilité entre les pays de l'Europe.

EURES permet d'en savoir plus sur les possibilités d'échanges...

Les coordonnées téléphoniques et autres mentionnées dans la présente brochure ne l'ont été que si elles figurent directement sur le site internet des institutions citées.

C'est pourquoi, dans ce folder, on trouve essentiellement les adresses des sites de ces institutions. Ces adresses permettent une navigation plus large par la suite sur le web.

Association des Cercles d'Etudiants Luxembourgeois (ACEL)

BP 63, L-7201 Walferdange
contact@acel.lu
<http://www.acel.lu>

Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques (ALUC)

5, avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg
Tel : ++352 447 43-250
Fax : ++352 45 92 05
christinegenson@yahoo.fr
<http://www.aluc.lu>

**Wunnraum fir Studenten asbl
Service d'accueil et de logement
pour étudiant(e)s et stagiaires**

21, route de Thionville
L-2611 Luxembourg
Tel : ++352 26 48 04 24
Fax : ++352 26 48 04 25
wfs@pt.lu
<http://www.wfs.lu>

Infor Jeunes Luxembourg.

Rue de la Caserne, 40
B-6700 Arlon
Tel : ++32 (0)63 23 68 98
arlon@inforjeunes.be
<http://www.inforjeunes.be>

Pôle Universitaire Européen de Nancy-Metz

34, Cours Léopold
F-54052 Nancy Cedex
Tel: ++33 (0)3 83 17 67 67
Fax: ++33 (0)3 83 17 67 65
info-etudiants@europole.u-nancy.fr
<http://www.europole.u-nancy.fr>

Studentenwerk Trier AöR

Universitätsring, 12a
D-54296 Trier
Tel : ++49 (0)651 201-35 60
Fax : ++49 (0)651 201-39 18
studwerk@uni-trier.de
<http://www.uni-trier.de/uni/swt/html/index.htm>

PLOTEUS

(Site de l'Union européenne pour les étudiants)
<http://europa.eu.int/ploteus>

EURES Luxembourg

Une collaboration ADEM - CEPS/INSTEAD
Rue Bender, 1 • L-1229 Luxembourg
Tél : 00 352 478 53 89 - 54 78 - 53 13
FAX : 00 352 26 19 08 21
jean.hoffmann@adem.etat.lu
arthur.tibesar@adem.etat.lu
fabienne.jacquet@adem.etat.lu



CRD EURES Luxembourg

BP 48 • L-4501 Differdange
Tél : 00 352 58 58 55 531 - 549
FAX : 00 352 58 55 53
franz.clement@ceps.lu
joel.demarneffe@ceps.lu

Ont collaboré à cette publication : Franz Clément (CRD EURES Luxembourg),
Fabienne Jacquet et Arthur Tibesar (Cellule EURES de l'ADEM)